

Des centaines de recours déposés contre l'examen d'entrée en médecine

■ Des centaines d'étudiants ont l'intention de déposer un recours contre l'examen d'entrée en médecine.

■ Ils font pour cela appel à des cabinets d'avocats spécialisés.

■ Les universités voient leur nombre d'inscrits en première année chuter drastiquement.

Dossier réalisé par Louise Vanderkelen

2832

étudiants recalés à l'examen d'entrée aux études de médecine et de dentisterie

Sur les 3 473 candidats qui se sont présentés à l'épreuve, seuls 641 ont été proclamés lauréats par le jury et 2 832 sont restés sur la touche.

Plusieurs centaines de candidats aux études de médecine et de dentisterie ont introduit un recours auprès du Conseil d'Etat concernant l'examen d'entrée, organisé le 8 septembre par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares).

L'Académie confirme l'information – mais sans donner le nombre exact de candidats ayant introduit un recours – et précise que plusieurs requêtes de cabinets d'avocats lui sont parvenues. Pour rappel, sur les 3 473 candidats qui se sont présentés à l'épreuve, seuls 641 ont été proclamés lauréats par le jury, après délibération : 596 lauréats en médecine et 45 en dentisterie. Le taux de réussite de l'épreuve, jugée trop sévère par de nombreux candidats, est de 18,47 %.

Les avocats aident les étudiants

Il fallait obtenir une moyenne d'au moins 10/20 pour chacune des deux parties de l'examen. Une partie portait sur les apprentissages théoriques comme la physique, la chimie, la biologie ou encore les mathématiques. L'autre, sur des questions d'éthique et d'empathie. Le candidat devait obtenir au moins 8/20 pour chacune des huit matières abordées lors de l'examen.

Parmi les 2 832 malheureux qu'a faits

l'épreuve, certains se démènent et veulent introduire un recours au Conseil d'Etat, soit pour pouvoir accéder aux études de médecine ou de dentisterie, soit pour poursuivre ces mêmes études en deuxième bachelier.

Le cabinet Misson, à Liège, est actuellement très sollicité par ces candidats. M^e Aurélie Kettels explique avoir reçu environ 300 e-mails d'étudiants sollicitant l'aide du cabinet afin d'introduire un recours. *“Malheureusement, nous avons dû donner un laps de temps limité aux étudiants pour nous envoyer les documents nécessaires à leur défense. Au final, nous avons reçu 110 mandats en ordre pour introduire 110 recours individuels qui seront déposés mercredi.”*

Selon l'avocate, la plupart des demandes de recours introduites concernent des étudiants ayant échoué de justesse à l'examen d'entrée. *“Il peut également s'agir d'une personne qui a très bien réussi la première partie de l'examen portant sur des questions de théorie mais a échoué au test d'empathie. Nous avons ainsi le cas d'un étudiant qui a brillamment passé son examen de physique en première bachelier de médecine, avec un résultat de 15,5/20 mais qui a échoué au test de physique de l'examen d'entrée alors que cet examen est censé être adapté*

aux rhétoriciens”, déplore M^e Kettels.

Le recours introduit par le cabinet est un recours en extrême urgence. *“La loi ne prévoit pas de délai légal pour introduire un recours en extrême urgence mais nous constatons qu'il vaut mieux dé-*

“Nous avons reçu 110 mandats en ordre pour introduire des recours individuels qui seront déposés mercredi.”

M^e Aurélie Kettels

Avocate au cabinet Misson, à Liège.

poser les mandats dans les 5 à 10 jours.” L’audience aura lieu la semaine prochaine et l’arrêt sera quant à lui rendu la semaine qui suit l’audience.

Le cabinet d’avocats bruxellois CEW and Partners a lui aussi reçu énormément de demandes de la part de candidats malchanceux. Lundi, il a d’ailleurs organisé une séance d’information à leur intention.

Le Cium se détache

Le Cium, le comité inter-universitaire des étudiants en médecine, qui propose habituellement un service d’aide juridique à destination de ses étudiants, n’a pas souhaité les aider dans leur procédure de recours. “Le Cium ne souhaite pas prendre part aux recours déposés à l’encontre de l’examen d’entrée car cet examen rend justement possible la délivrance de numéro Inami. Nous n’avons déjà pas soutenu le recours introduit auprès de la Cour constitutionnelle pour faire annuler l’examen. Notre position est que si ces étudiants obtien-

nent la possibilité de commencer ou de reprendre des études en médecine, ils n’auront pas de numéro Inami à la fin de leurs études. Mais il faut savoir que le Cium s’est positionné contre le principe de l’examen d’entrée”, nous explique l’organisation étudiante.

Un seul recours enrôlé au Conseil d’Etat

Les dépôts de recours étant en préparation du côté des divers cabinets d’avocats, le Conseil d’Etat n’avait, ce lundi, reçu qu’un recours effectivement enrôlé.

Seuls une soixantaine d’inscrits en première année de médecine à l’UMons et à l’ULB

Le faible taux de réussite de l’examen d’entrée aux études de médecine et de dentisterie a pour conséquence une chute vertigineuse des inscriptions dans les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A l’UMons, 606 étudiants avaient manifesté leur souhait de s’inscrire aux études de médecine en cas de réussite. Et ils étaient 529 à présenter effectivement l’examen sur l’ensemble des 3 471 candidats.

Six fois moins d’étudiants en bac 1

Mais seuls 63 d’entre eux ont réussi – soit 10 % des 641 réussites enregistrées pour l’ensemble des universités. Cela signifie que seuls 63 étudiants seront inscrits en première année de bachelier en médecine à l’UMons contre environ 350 les années précédentes.

Pour Alexandre Legrand, doyen de la faculté de médecine de l’UMons, la taille réduite de l’auditoire permettra un enseignement plus personnalisé. “Cela renforcera le contact entre le professeur et les étudiants, ce qui était déjà la spécificité de l’université de Mons. Le nombre d’enseignants restera identique.”

Du côté de la faculté de médecine de l’Université libre de Bruxelles (ULB), le constat est semblable :

des plus petits auditoriums pour des cours personnalisés. “Pour le moment, nous avons 62 étudiants inscrits pour la première année en médecine contre environ 400 les autres années, explique le doyen de la faculté, Marco Shetgen. La guidance et la remédiation seront elles aussi plus personnalisées. Nous conservons cette année notre coach pédagogique qui pourra être beaucoup plus efficace. Il est clair que cela ne sera pas la même chose avec un nombre plus réduit d’étudiants mais nous verrons.”

62

étudiants inscrits en première année de médecine à l’ULB

Alors que l’ULB comptait auparavant 400 étudiants en bac 1 en médecine, ils seront une soixantaine cette année.

Un transfert vers d’autres études

Les étudiants laissés sur le carreau après avoir échoué à l’examen d’entrée n’ont d’autre choix que de se réorienter vers d’autres filières. “Les étudiants ayant échoué se tourneront probablement vers les études de sciences biomédicales afin de se préparer

pour représenter l’examen d’entrée l’année prochaine”, explique Alexandre Legrand de l’UMons.

Notons que l’Université catholique de Louvain (UCL), constate une augmentation fulgurante des inscriptions en première année en sciences biomédicales. Il s’agit d’une conséquence directe de l’examen d’entrée en médecine avec un boom de +158 %, soit 124 étudiants en 2017 contre 48 en 2016.

Témoignage

“Nous avons déposé un recours le jour de l’annonce des résultats”

Elena Carrubba, 19 ans, fait partie des 2832 candidats aux études de médecine et dentisterie à avoir échoué lors de l’examen d’entrée, le 8 septembre. Cette étudiante en première année de médecine à l’Université de Liège (ULg) est une reçue/collée. Elle n’a pas été classée en ordre utile à la suite du concours de fin de première année et devait donc passer l’examen d’entrée pour pouvoir poursuivre ses études. “Ma fille est désemparée depuis l’annonce de ses résultats, jeudi dernier”, témoigne sa mère. Elena a en effet échoué aux seules questions de physique, une matière qu’elle avait par ailleurs réussi en fin de première année. “Elle avait

terminé sa seconde session le 23 août. Avant d’embrayer directement sur les révisions pour l’examen d’entrée. Elle s’est surtout concentrée sur les mathématiques car elle n’en avait plus fait depuis un an”, témoigne sa maman. “Les résultats sont arrivés par e-mail le jeudi 14 septembre et nous avons introduit une demande de recours auprès du cabinet Misson, à Liège, le même jour. Nous avons pris cette décision ensemble, par téléphone, car ma fille est partie en vacances après l’examen, explique madame Carrubba. Nous avons déjà discuté à deux des possibilités de réorientation. Mais elle est complètement désemparée. Elle parle d’entreprendre des études de médecine depuis qu’elle est toute petite et elle ne se voit pas faire autre chose. Les étudiants reçus/collés sont réellement des étudiants sacrifiés. Elena était la première à ne pas être classée en ordre utile lors du concours de première année.”